



Réouverture de porte sans demande au préalable

Par **STEF34_old**, le **08/08/2007** à **15:29**

Mon voisin a ouvert une porte, ayant une ouverture chez moi, celui ci n'ayant pas fait de demande de travaux exemptés de permis de construire, en a t il le droit ? Sachant que ladite porte avait été fermée, et qu'il n'a pas fait la demande de réouverture, puis je la lui faire refermer ? Quelles sont les démarches ? Faut il faire constater par un huissier avant d'entâmer une procedure ?